

ARRETE SH-2022-329 du 8 novembre 2022

**RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN LICENCE
PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS
SPECIFIQUES PARCOURS TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME**

La Présidente d'Université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 modifié portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 février 2020 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

ARRETE :

Article 1 : La commission pédagogique pour l'admission en Licence Professionnelle **INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES PARCOURS TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME** Est composée comme suit :

Nom	Prénom	Rôle dans la commission (Président ou membre)
Cappe	Emilie	Président
Blanc	Romuald	Membre
Derguy	Cyrielle	Membre

Article 2 : La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 3 : La Directrice de l'Institut de Psychologie et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 novembre 2022

La Présidente d'Université Paris Cité

Christine CLERICI



ARRETE SH-2022-330 du 8 novembre 2022

**RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN LICENCE
PSYCHOLOGIE PARCOURS SCIENCES PSYCHOLOGIQUES**

La Présidente d'Université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 modifié portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 février 2020 accréditant l'Université Paris Cité en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

ARRETE :

Article 1 : La commission pédagogique pour l'admission en Licence (hors parcoursup)

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention : Psychologie

Parcours : Sciences psychologiques

Est composée comme suit :

Nom	Prénom	Rôle dans la commission (Président ou membre)
POIREL	NICOLAS	Président
BLANCHET	SOPHIE	Membre
BOUTINAUD	JEROME	Membre
CHABY	LAURENCE	Membre
DERGUY	CYRIELLE	Membre
DEVANNE	NEZHA	Membre
SALVIA	EMILIE	Membre
VIBERT	SARAH	Membre
ALTARELLI	IRENE	Membre

Article 2 : La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 3 : La Directrice de l'Institut de Psychologie et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 novembre 2022

La Présidente d'Université Paris Cité


Christine CLERICI